



ERRATUM

AVIS EST DONNÉ QUE des erreurs se sont glissées dans l'avis de tenues de registres pour les règlements d'emprunt numéros RCA21-E182, RCA21-E183, RCA21-E185 et RCA21-E186 parue le 12 janvier.

Le nombre de demandes requis pour que **chaque règlement** fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **7946**.

La date à laquelle une personne morale, doit désigner, par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse, **est le 22 décembre 2021.**

Fait à Montréal, le 19 janvier 2022

Le secrétaire d'arrondissement

Me Joseph Araj

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/riviere-des-prairies-pointe-aux-trembles